

ON S'ABONNE:

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.
 A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.
 Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIER, rédacteur en chef du journal.
 Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,
 POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT:
 Pour Lyon et le département du Rhône,
 16 francs pour 3 mois,
 32 francs pour 6 mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.
 Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

Lyon, 7 juillet 1841.

M. HUMANN ET L'IMPÔT.

Le Temps se vante aujourd'hui d'avoir été presque seul dans la presse indépendante à appuyer une partie des mesures fiscales du financier alsacien.

En constatant, — ce que nous avons à tort oublié, — l'adhésion de ce journal à la politique des Débats, soutenue et appuyée par le Courrier français, nous devons cependant lui savoir gré de n'avoir point relevé dans cette occasion le ridicule fantôme de l'alliance carlo-républicaine. C'est dans la Gazette de France et dans l'organe de la cour qu'il a découvert le signe de cette anarchique cohésion de vues antidynastiques; et voilà comment, de par sa logique, se trouve renouée la chaîne non interrompue des insurrections qu'il ne veut pas seconder.

Le Temps n'avait pas besoin, que nous sachions, de témoigner ainsi de ses dispositions anti-révolutionnaires, de protester de son dévouement à la dynastie qui s'est assise sur le trône laissé vacant par la catastrophe de juillet. Ces dispositions et ce dévouement n'étaient point ignorés, et il ne pouvait vraiment imaginer une plus grotesque façon d'entrer dans le concert ministériel.

Nous avons suffisamment établi dans le Censeur que les mesures prescrites par l'administration des finances portaient atteinte à la loi et aux attributions qu'elle confère en matière de recensement et d'impôt aux corps municipaux des communes; nous n'y reviendrons pas du moins quant à présent, mais nous devons relever l'outrecuidance avec laquelle le Temps se permet de faire la leçon au pays et aux villes qui ont protesté, par l'organe de leurs magistrats, contre des mesures dont le sens et la portée ont été appréciés à leur juste valeur, et non grossis et dénaturés, comme il l'avance effrontément.

Eh quoi! parce que quelques feuilles plus ou moins gouvernementales, plus ou moins gagées pour ainsi voir et parler, n'aperçoivent dans les opérations prescrites par le ministre des finances qu'une vue d'équitable répartition, non d'accroissement de l'impôt; parce que MM. du Temps viennent, dans leur indépendance, affirmer que l'opinion a été égarée « dans une question qui, mieux étudiée, paraîtrait à tous une question d'ordre, de force et de progrès, » le pays qui s'est ému et les corps municipaux, voir même celui de Paris, se sont grossièrement trompés sur les vues du gouvernement; les opérations prescrites par M. Humann ne signifient point que les agents du fisc doivent employer leur zèle et leur capacité « à faire rendre à l'impôt tout ce qu'il peut produire! » C'est là une incroyable prétention.

Dans les cinquante départements où, selon le dire de cette feuille, le recensement est exécuté sans aucune espèce de difficulté, non-seulement Grenoble, Rodez, Caen, Perpignan, Châtelleraut, Poitiers, Toulouse et Strasbourg ont manqué de l'intellect nécessaire pour expliquer selon leur véritable

LA BATTUE AUX LOUPS.

Vers la fin du mois de janvier de l'année 1828, une troupe nombreuse d'hommes de toutes classes et de costumes variés remplissait l'immense cuisine d'une ferme, à deux lieues de Carhaix, en Bretagne. Il n'était pas encore jour; la salle, éclairée seulement d'une mince chandelle de cire jaune roulée à la main et fixée à un crochet le long de la muraille, resplendissait de temps en temps de lueurs soudaines, lorsqu'un fumeur venait remuer un feu de landes à peu près éteint. Dans ce clair-obscur assez lugubre apparaissaient les figures les plus sauvages et les teints les plus civilisés, les vêtements de peau de chèvre mêlés aux modes de Paris, et les armes des paysans de la Jacquerie entassées avec les fusils de chasse les plus raffinés.

Certes, un étranger survenu tout-à-coup n'aurait su que penser d'une réunion si bizarre, et aurait aussi bien pu se croire tombé au milieu d'une bande de chouans que parmi les joyeux invités d'une battue aux loups. Tout le monde mangeait, buvait ou fumait, et cependant, sans rien perdre des charmes de ces délicieuses occupations, chacun trouvait moyen de crier plus haut que son voisin; aussi la cohue était-elle complète: les beaux habits voulaient comprendre le bas-breton des peaux de chèvre; celles-ci puisaient en riant et sans pudeur dans les provisions de tabac des citadins, et quand un rude paysan attrapait un cigare, il s'empressait de le mâcher en manière de chique avec autant de bonheur qu'un enfant qui dévorerait un bâton de sucre d'orge.

Cependant la neige tombait épaisse et empêchait les premiers rayons du soleil de percer l'obscurité qui couvrait encore les mauvais chemins des environs. Le désert immense qui entourait la ferme n'était troublé par aucun bruit; la nature semblait être dans un sommeil de mort dont la triste lumière qui se levait ne pouvait pas avoir le pouvoir de la réveiller. Au milieu de cette morne solitude, où tout était vivant se taisait, un œil exercé serait cependant parvenu à distinguer au loin, dans un sentier creux, deux voyageurs à pied s'avançant péniblement dans la direction de la ferme. On voyait à leur costume qu'ils étaient deux enfants des plus pauvres de la vieille Armorique; la différence de leur taille, leur ressemblance, du reste, et les regards affectueux que le plus grand des deux jetait sur son jeune compagnon, à chaque difficulté de terrain, indiquaient suffisamment le lien fraternel qui les unissait et qui est si sacré dans ces misérables contrées.

— Pourquoi, disait l'aîné, ne pas me quitter maintenant, frère? Tu es déjà fatigué. Allons, retourne auprès de la mère, et recommande à Jeanne de réciter un ave pour chaque tête de loup qu'elle voudra me voir rapporter.

sens les circulaires ministérielles et pour n'y apercevoir d'autre but que celui d'assurer une plus exacte répartition de l'impôt, mais il faut encore y ajouter, Paris en tête, les villes d'Aix, d'Avignon, de Rouen, de Brest, du Mans, Rennes, Nancy, Cambrai, Clermont et Angers, dont le Temps s'abstient prudemment de parler dans sa loyale indépendance.

L'opinion de toutes ces villes a donc encore été égarée par les magistrats et les corps municipaux qui gouvernent leurs intérêts et qui en ont pris la défense avec un honorable empressement. En vérité, Messieurs du journal le Temps poussent trop loin leur optimisme et leur étrange fatuité.

S'il est vrai que, dans les villes où le recensement est en voie d'exécution, on s'est abstenu de comprendre dans le chiffre imposable de leurs habitants les garnisons, les écoles, les hospices, les prisons et les bagnes, cela veut-il dire que ces villes sont revenues de leur erreur? Le journal que nous réfutons sait très-bien le contraire; il n'ignore pas plus que nous que cette très-significative addition au chiffre légal des populations était entrée dans les vues et dans les mesures prescrites par l'administration des finances, et que si le gouvernement a renoncé depuis au bénéfice de cet expédient, c'est qu'il a dû reculer devant la patriotique résistance des corps municipaux et chercher ailleurs le moyen « de faire rendre à l'impôt tout ce qu'il peut produire. »

Qu'un nouveau recensement produise, à l'expiration de la période quinquennale, un accroissement de population de deux ou trois millions, il n'y a là, nous devons le répéter, rien qui puisse légitimer le coup d'état que les ministères de l'intérieur et des finances ont voulu tenter concurremment dans la pratique de nos institutions, dans l'exécution des lois en vigueur devant lesquelles ils doivent tout aussi bien se courber que le pays qui les subit et les observe, si l'ensemble de nos institutions n'est pas pour eux une vaine et méprisable fiction. N'est-ce pas aussi un jeu puéril et indigne que de venir dire, pour légitimer les réelles et monstrueuses prétentions du fisc, que trois millions de citoyens ajoutés aux trente-quatre millions de Français qui composent actuellement encore le chiffre légal de la population de notre pays serviront « d'avertissement aux ennemis de la France? »

Si le nombre suffit pour constituer et constater à lui seul le droit, la force et la puissance d'un pays, — et l'Angleterre est là, entre autres, pour faire exception à la règle posée par le Temps, — l'Europe, qui nous menace et nous tient depuis onze ans l'arme au bras, pourrait sur ce point nous réfuter par un invincible argument. Cependant l'Europe n'a jamais intimidé chez nous que des gouvernants peu jaloux de lui prouver notre force et notre puissance, et de lui imposer au besoin le respect et l'estime que les nations doivent au peuple qui a reçu de la Providence le noble et saint mandat de lui ouvrir par ses travaux initiateurs les routes de la civilisation et du progrès.

Le Temps n'a trouvé rien autre à blâmer dans les opéra-

— Ecoute, Pierre, répondit d'un air résolu l'enfant de quinze ans à qui ces paroles s'adressaient, je ne veux pas mentir plus longtemps; il faut bien que tu le saches, tout de suite ou un peu plus tard: rien n'y fera; je ne te quitterai pas de la journée.

— Comment! Et pendant la battue?...

— Pendant la battue, je serai à ton côté, avec ma serpe que voilà: regarde comme elle est bien aiguisée!

Et l'enfant tirait de son vêtement de poil l'arme qu'il avait soigneusement tenue cachée jusque là.

— Mais, petit, tu veux donc me faire manquer la chasse? reprit l'aîné en songeant avec effroi à la résolution de son frère. Comment pourrai-je abattre des loups si je dois m'occuper à te défendre? Autant aurait valu me faire accompagner par Jeanne.

— Laisse-moi te suivre, Pierre, et je te dis que la journée sera bonne.

— Me suivre!... Si tu fais un pas de plus, je renonce aux loups, à Jeanne, à tout, et tu auras toute ta vie à te reprocher de m'avoir empêché d'acheter un remplaçant. Tu me verras partir pour le régiment, laissant Jeanne et la mère dans le désespoir; et un jour on t'apprendra que je suis mort de chagrin dans quelque hôpital. Voyons, René, mon petit, quitte-moi ici, et n'y pense plus.

— Pierre, tu n'entends pas bien la chose: écoute un peu. Seul, tu seras bien heureux si tu rapportes deux têtes, tandis qu'avec moi tu en auras bien trois. Alors tu toucheras de M. le maire quatre-vingt-dix francs, et avec quelque argent de plus, que nous trouverons facilement, tu complèteras les cent francs qui manquent au remplaçant. C'est pour cela que je veux aller à la battue. Je t'aime trop pour te laisser partir soldat, vois-tu; et puis, qui nourrira la mère quand tu n'y seras plus? Notre père est vieux et malade, et Jeanne, la pauvre fille, n'est pas plus riche que nous. Ainsi, c'est dit, je vais à la battue avec toi.

Pierre s'efforça en vain de détourner René de son projet; le petit Bas-Breton avait arrêté dans sa tête et dans son cœur qu'il aiderait son frère, et le proverbe n'était pas menteur à son égard. Opiniâtre comme l'animal indépendant dont il portait la peau, il menaça Pierre d'aller seul, de son côté, à la chasse; mais celui-ci n'espéra plus qu'en l'idée de le faire enfermer à la ferme qu'ils atteignirent au moment où les chasseurs s'apprêtaient à partir.

Les nouveau-venus furent accueillis avec des démonstrations tout-à-fait flatteuses pour le courage de Pierre; mais plusieurs voix s'élevèrent contre la participation de son jeune frère à des dangers que les hommes faits avaient seuls la force et le droit d'affronter. Pierre, enchanté du renfort qui lui arrivait, supplia les chasseurs de l'aider à enfermer René dans la ferme, les prenant à témoin que ce

tions fiscales de l'administration des finances que les allures vexatoires du mode d'exécution imaginé par le ministre au mépris de la législation qui régit la matière. Le fond lui importe peu; il sait comme nous qu'il faut aux gouvernements dilapidateurs un accroissement sans limites et sans frein des charges publiques, et qu'en cela la politique de M. Guizot et la politique de M. Thiers sont parfaitement identiques.

Or, ce que le Temps devrait bien aussi savoir, c'est que cette politique qui n'a jusqu'ici tenu aucun compte des intérêts des classes industrielles et populaires, qui, au contraire, les a toujours pressurées par toutes les voies et moyens de l'impôt, ne songe nullement à les protéger contre les développements excessifs dont elle a dressé les plans et ordonné la rigoureuse exécution à ses agents. — Ce n'est pas assurément de cette politique-là que le pays peut espérer un retour vers la loyauté et l'équité qui devraient distinguer le gouvernement d'une grande nation. Jamais, nous en sommes convaincus, il n'a mieux senti la nécessité d'une réforme large et profonde; jamais l'utilité et la convenance de cette réforme n'ont été démontrées avec plus d'évidence que par les faits qui se déroulent devant les yeux de tous.

On le peut donc affirmer en toute assurance: si la politique actuelle n'a pas encore rencontré sur son chemin le refus de l'impôt, elle y marche certainement à grands pas; car, en vérité, on ne brise pas impunément le salutaire équilibre qui doit régner dans l'administration de la fortune publique, et, — le Temps sait cela aussi bien que nous, — cet équilibre est brisé.

A voir la marche si déplorablement imprimée aux choses, qui donc voudrait affirmer que le gouffre sera fermé par les hommes qui l'ont ouvert? Le Temps lui-même ne l'oserait. Quant à nous, nous ne le croyons pas.

AFFAIRES D'ORIENT.

TURQUIE. — CONSTANTINOPLE, le 17 juin. — Depuis une dizaine de jours, on a fait mille versions contradictoires des affaires de Candie. Tantôt on nous représente les Turcs battus complètement, tantôt on les rend victorieux; ce qui prouve que nous ne savons rien de bien positif et que les affaires n'avancent pas et ne prennent pas un caractère décisif. Le bateau à vapeur du gouvernement le Peiki-Chewket (le Phocéen) est arrivé ici le 9, venant de l'escadre du capoudan-pacha; il a apporté la nouvelle, peut-être fautive ou du moins prématurée, que les insurgés étaient sur le point de faire leur soumission.

Ce qui donne avec raison lieu de croire que les faits ne sont pas favorables aux Turcs, c'est que ceux-ci gardent le silence, tandis que, si le contraire avait lieu, ils le criaient sur les toits; il n'y aurait, dit-on, de vrai que quelques insignifiantes escarmouches.

Divers conseils ont eu lieu pendant cette décade à la Porte; il y a été question des différentes affaires relatives à l'administration intérieure, dont la défectueuse régularisation occasionne tous les troubles qui éclatent de toutes parts, et toutes les plaintes dont les populations de la Roumélie assiègent le divan.

Le roi de Prusse vient d'envoyer à Reschid-Pacha, ex-ministre des affaires étrangères, la décoration de première classe de la

serait un meurtre de laisser venir à la battue un enfant qui n'était nullement exercé à cette chasse; pourtant un vieux loupveter, dont l'eau-de-vie des citadins avait réveillé les souvenirs de jeunesse, jura que le petit était un brave et qu'il fallait l'emmener malgré son inexpérience. Là-dessus, il raconta comme quoi il avait tué son premier loup à l'âge de quatorze ans. Mais ce conseil téméraire ne prévalut pas. René fut enfermé, malgré ses pleurs, dans un grenier à foin où on le laissa libre de se faire une niche bien chaude et de s'endormir jusqu'au retour de la bande.

Quand chacun eut retrouvé son fusil ou sa fourche, les anciens donnèrent le signal du départ. Les premiers pas dans la neige furent signalés par des accidents burlesques qui provoquaient, aux dépens des bourgeois novices, les rires moqueurs des paysans; mais, au bout d'une heure de marche, le sérieux commença à gagner les esprits, sur les observations des guides qui déclaraient, d'après les traces récentes et nombreuses imprimées sur la neige, que les loups étaient en force dans la forêt. Ils jugeaient, avec une sagacité prodigieuse, que les ennemis devaient être réunis en troupe; ce qui n'arrivait que lorsqu'ils étaient pressés d'une faim dévorante et poussés par une sorte de rage à des entreprises désespérées. Le vieux loupveter, dont la parole avait une autorité légitime sur ses compagnons par suite des combats fameux dont il avait été le héros, découvrit en avançant tant de signes certains des dangers de la journée, qu'il crut devoir faire arrêter les chasseurs afin de se concerter sur le plan de campagne à suivre. Dans sa courte et énergique allocution, il fit très-bien comprendre aux bourgeois que l'affaire cessait d'être une partie de plaisir; que lui et ses camarades voulaient à tout prix détruire des loups, parce qu'on leur en paierait la tête, et, qu'en outre leurs troupeaux de chevaux étaient décimés chaque année par leurs voraces ennemis; mais que les gens de la ville feraient beaucoup mieux, selon lui, de retourner se chauffer à la ferme, à moins d'obéir en tout point à ses prescriptions ou de se résoudre à laisser dans la forêt des lambeaux notables de leur peau.

On ne saurait décider si quelques courages ne furent pas ébranlés par d'aussi intéressantes recommandations; ce qu'il y a de certain, c'est que personne ne s'y conforma, et on prêta toute l'attention possible aux instructions du loupveter. Sur quarante chasseurs environ, les châteaux voisins avaient fourni une vingtaine de jeunes gens bien équipés et armés de fusils à baïonnettes. Les vingt paysans, dans la prévoyance qu'ils auraient à combattre des adversaires qui ne fuyaient pas dans cette saison, avaient dédaigné les armes à feu et s'étaient munis d'une fourche ou d'une pique, à laquelle ils avaient ajouté, par mesure de précaution, leur terrible serpe de bûcheron, instrument lourd, peu allongé et recourbé à la pointe.

croix de l'Aigle-Rouge, enrichie de brillants. Cette distinction lui a été accordée à l'occasion du traité de commerce conclu entre la Prusse et la Porte.

M. Behr, ministre de Belgique, qui est de retour de la tournée qu'il était allé faire dans l'Anatolie, a rendu une visite le 8 de ce mois au ministre des affaires étrangères.

Des changements ont encore été faits la semaine passée, à la suite des conseils. Voici les nominations :

Saïd-Pacha, ministre du commerce, a été nommé muçhir d'Aïdin, ce qui équivalait à peu près à l'exil. Il a été remplacé par Sarim-Effendi, un des membres du conseil de justice, qui prend le titre de fidjéret-naziri (au lieu de muçhir), directeur du département des communes ; c'est une mesure d'économie, car le muçhir avait un salaire de 75,000 piastres par mois, et celui-ci en aura beaucoup moins.

Hadgi-Saïb-Pacha, président du conseil de justice, a été nommé édirné-kaimakani, gouverneur provisoire d'Andrinople. C'est une destitution, s'il est envoyé là pour gouverner *ad interim* pendant l'absence de Jaqoub-Pacha (qui sera toujours le gouverneur), lequel s'est rendu à Nissa au sujet des troubles qui y ont eu lieu dernièrement.

Arif-Bey, mustichari (conseiller du grand-visir), a remplacé Hadgi-Saïb-Pacha dans la présidence du conseil, et prend à cette occasion le titre de pacha à trois queues.

Hadgi-Muhib-Effendi (daavi-naziri), ministre de la justice, qui se trouve actuellement en Egypte, a été nommé sadriazan-mustichari (conseiller du grand-visir) et Zuhdi-Bey, qui, depuis son absence, faisait les fonctions de ministre de la justice, a été définitivement nommé à ce poste et fera, en attendant le retour de Muhib-Effendi, les fonctions du grand-visir.

Sezerli-Pacha a été nommé rouméli-vassili, gouverneur de Roumélie, à la place de Dilaver-Pacha, qui a été destitué.

Nedjib-Pacha, membre du conseil de justice, a été nommé directeur du matériel de la guerre et de la grande poudrière.

Chefki-Effendi, qui était conseiller au département du commerce, passe président du conseil des finances ou plutôt des comptes.

On dit que quelques pachas se sont rendus en Bulgarie avec plusieurs milliers d'hommes et que la destitution du pacha de Nissa est certaine, car il paraît qu'il s'est très-mal comporté et qu'il a causé tout le murmure qu'il y a eu. L'on raconte toute sorte de vexations de la part de cet homme, et il paraît que cette dernière enfin a causé sa disgrâce.

On dit que deux maisons de commerce doivent avancer au gouvernement une somme de dix millions à valoir sur les dîmes de certains districts de l'empire que l'on ne connaît pas au juste, mais que l'on suppose être ceux de Brousse et de Smyrne. Jamais le gouvernement n'a eu ses finances dans un aussi mauvais état ; il y a toujours des dépenses énormes. L'autre jour même un bateau à vapeur a remorqué de Sinop ici un vaisseau à trois ponts de 92 qui a été construit et que le grand-seigneur est allé visiter dans l'arsenal. La flotte, qui ne lui sert que pour des salves lorsqu'il se rend à la mosquée ou que quelqu'une de ses sultanes met au monde un enfant, lui coûte un argent énorme.

Plusieurs navires de guerre sont préparés pour aller se joindre à la flotte de Tahir-Pacha en Candie, où l'on va envoyer aussi de nouvelles troupes, ce qui prouve que tout ne va pas aussi bien qu'on le pense et que les insurgés n'ont point fait leur soumission.

J'apprends que les affaires de la Bulgarie ont pris une très-fâcheuse tournure. Les troupes albanaises commettent les plus grands excès envers les habitants du pays ; on raconte des faits qui révoltent l'humanité. Hier il y a eu un conseil à la Porte présidé par le grand-visir Réouf-Pacha, l'homme influent du moment. Aujourd'hui le Peiki-Chewket partira, dit-on, avec des munitions de guerre, pour la Crète. On parle de plusieurs changements qui, dit-on, auront bientôt lieu ; celui que l'on désigne est la chute du séraskier Mustapha-Pacha. Rien n'a eu lieu encore.

Chronique.

LYON. — Les dégradations que l'inondation a causées aux abords du pont Tilsitt, du côté de l'Archevêché, subsistent encore, et l'état du parapet, avec son ignoble et insuffisante construction en bois, est toujours tel que nous l'avions signalé à l'autorité. Nous devons donc le répéter : la sécurité publique et la belle et sévère architecture du pont exigent qu'il ne soit pas apporté de plus longs retards à

— Il faut nous diviser ici ! s'écria le sombre général de la petite armée. Nous allons cerner la forêt autant que faire se pourra ; vous irez par deux seulement, car, si vous avez du cœur, deux hommes peuvent se défendre contre quatre loups. Il est d'ailleurs probable que vous n'aurez pas affaire à tant d'ennemis à la fois, parce que, arrivant de tous les côtés en même temps, nous donnerons de l'occupation à leurs nez. Si vous ne voulez pas vous mettre toute la bande sur le corps, ne prononcez pas un mot à haute voix, et ne tirez qu'à bout portant. Enfin, que chaque fourche prenne en compagnie un fusil, et tout ira bien.

On s'accoupla rapidement et au hasard, et l'on s'approcha sans bruit, toujours en se divisant, vers la petite forêt qui servait de refuge aux loups. Pierre avait pour compagnon un assez singulier personnage ; notre jeune Bas-Breton ne lui accordait pas une grande attention, préoccupé qu'il était des moyens de rapporter un riche butin ; mais tout autre à sa place eût été frappé de l'étrangeté complète du chasseur au fusil. Son équipement différait en tout point de celui des bourgeois qui l'avaient amené. Son arme remontait à peu près aux premiers essais du genre, et avait pu passer dans son temps pour une assez belle arquebuse incrustée d'ivoire. Un poignard à coquille décorait sa ceinture de buffle, et le long de sa cuisse gauche, en guise du moderne et peu poétique couteau de chasse, pendait une petite masse d'armes en fer ciselé, dont le poids et la forme devaient gêner considérablement les mouvements du chasseur ; enfin, d'énormes gants de peau de daim, recouverts de mailles d'acier fines et flexibles, complétaient l'armure bizarre de cet être d'une espèce à part.

Pierre se retournait quelquefois avec un visage profondément stupéfait, quand son compagnon lui adressait la parole. C'est que le pauvre garçon croyait, grâce à M. le curé, savoir tant bien que mal un peu de français ; mais les questions qui venaient frapper ses oreilles le déroutaient complètement. Il est vrai de dire que le chasseur ne nommait rien de ce qui se présentait aux regards comme tout le monde ; il voulait savoir si les châtellains de ce bon duché de Bretagne faisaient hommage, genouil en terre, aux reines de beauté, des têtes aux poils collés de sang de ces louveteaux maudits qui causaient mal et dommage aux manants. Pierre, dans le doute qui s'emparait de son esprit, répondait presque toujours oui par politesse, et admirait avec tout l'étonnement possible la solidité des gantelets, la puissance de la masse et la portée de l'arquebuse ; il ignorait dans sa simplicité qu'il avait affaire à une de ces originales et romantiques célébrités qu'il avait brillé pendant un court moment, et dont le règne est déjà du domaine de l'histoire ; il aurait mis plus de conscience dans les renseignements qu'il fournissait au poète, s'il avait pu prévoir que de ses réponses dépendait le plus ou

des réparations dont l'urgence, d'ailleurs, n'est pas contestable, qui ne présentent aucune espèce de difficultés et qui n'exigent ni beaucoup de temps ni de grandes ressources financières.

Chaque jour nous signalons à l'autorité des réparations analogues, chaque jour nous lui rappelons celles que nous lui avons déjà signalées. Personne assurément ne niera qu'elle serait bien mieux avisée d'employer à sa sollicitude et les deniers de la commune qu'à jeter, dans son imagination, les bases de quelque fête vénitienne pour les savants que le congrès scientifique rassemblera bientôt dans notre cité, et à qui notre cité tient certainement à honneur de faire l'accueil qui convient le mieux à la science.

— La nouvelle rue percée près du Palais-de-Justice, aboutissant par l'une de ses extrémités à la rue Saint-Jean et par l'autre au quai Humbert, est toujours dépourvue de pavés, ainsi que la portion de la rue Saint-Jean qui a subi l'alignement. Nous avons déjà demandé à l'autorité si elle ne songeait pas à faire exécuter sur ces deux points les travaux nécessaires pour la libre circulation en même temps que pour la salubrité. Il serait bientôt temps qu'elle répondît par les actes et que nous fussions dispensés par là de lui renouveler nos interpellations.

— Un boulanger du quartier Saint-Georges avait perdu, il y a de cela plusieurs jours, un portefeuille dans lequel se trouvaient des valeurs pour une somme d'environ 400 fr.

Deux ouvriers en soie, ayant trouvé ce portefeuille dans la soirée, se hâtèrent, quoiqu'il fût déjà tard, de se rendre chez le propriétaire pour lui en faire la restitution et dissiper les craintes qu'il avait dû naturellement ressentir à l'occasion de cette perte.

Bien que cet acte soit une chose très-naturelle et très-simple parmi le peuple, il porte en soi un tel sentiment de délicatesse pressentie que nous manquerions à notre devoir si nous négligions de le publier et d'en faire connaître les auteurs, MM. Dumas et Meunier, tous deux habitants de la rue du Bœuf.

— Lundi, vers les onze heures du soir, deux individus porteurs d'une pièce de velours dont ils n'ont pu justifier convenablement la possession ont été arrêtés à la barrière de Vaise par les préposés de l'octroi, au moment où ils allaient pénétrer dans la ville. Ils ont été mis immédiatement à la disposition de M. le commissaire de police du quartier.

Dans la même soirée, les mêmes employés ont également arrêté au passage de la barrière un homme nanti d'un sac dans lequel se trouvaient contenues des matières grasses. Mais à peine celui-ci avait-il été interpellé sur la possession et la destination de l'objet renfermé dans le sac dont il était porteur, qu'il se hâta de le jeter à terre et d'échapper par une fuite précipitée aux importunes questions des préposés de l'octroi.

— En creusant un des égouts souterrains du quai Saint-Antoine, les travailleurs ont rencontré les restes d'un ancien mur, d'un mètre cinquante centimètres environ d'épaisseur, et formé d'une maçonnerie en granit, comme la plupart des vieilles constructions de notre ville. La destination de cette muraille, parallèle à la direction actuelle du mur de revêtement du quai, et l'époque à laquelle elle remonte sont de nature à exercer la sagacité de nos archéologues.

— La nomination de M. Commarmond comme conservateur du cabinet des médailles, bronzes et autres objets vient d'être approuvée par M. le préfet.

— Dans la nuit du 30 juin, plusieurs employés de l'octroi ont eu à soutenir une lutte fort vive avec des fraudeurs qui descendaient sur le Rhône plusieurs barils de liq. ides. La saisie a pu être opérée, grâce au courage d'un vérificateur qui, s'étant accroché au batelet des fraudeurs, est parvenu à ralentir sa course. (Rhône.)

le moins d'exactitude d'une foule d'assertions qui allaient paraître dans un roman historique remarquable par la couleur locale.

Les questions du romancier furent bientôt interrompues par un hurlement prolongé dont le son désagréable parut faire sur lui une impression assez différente de celle qui se manifesta dans les regards ardents du jeune paysan. On avançait pourtant avec plus de rapidité ; mais le silence ne fut plus troublé que par les voix de la forêt qui se répandaient dans le lointain comme des signaux parfaitement organisés.

— Plus vite que cela, monsieur ! finit par dire Pierre avec une certaine impatience ; nous aurons, je crois, beaucoup d'ouvrage, et malheureusement les jours sont courts. Ainsi ne perdons pas de temps. — Mais, mon jeune gars, tu en parles fort à ton aise ! tu es outillé en façon de varlet et à la légère, tandis que je suis emboîsné comme un homme d'armes.

A ce moment ils touchaient à la lisière de la forêt. Les hurlements continuaient plus effrayants et semblaient s'être concentrés dans un seul endroit. Par intervalles un long cri dominait tous les autres et retentissait d'un éclat si sauvage que nulle créature terrestre ne paraissait pouvoir en pousser un semblable ; mais l'oreille exercée de Pierre reconnut aussitôt qu'il provenait de chevaux entourés par les loups, et que ces derniers différaient encore leur attaque jusqu'à ce que leur nombre leur donnât l'assurance de la victoire.

Il n'est pas rare en Bretagne, dans les cantons peu habités, d'entendre au loin les clameurs de ces combats acharnés. Les éleveurs de chevaux ont la coutume de laisser en liberté les nombreux troupeaux qu'ils ne pourraient loger dans leurs demeures trop exigües ; à l'époque des marchés, ils savent s'en rendre maîtres, et, à certaines marques, chaque propriétaire rentre en possession du nombre d'individus qu'il avait lâchés, toujours augmenté de plusieurs poulains, et souvent aussi diminué de quelques victimes qui n'ont pu échapper à la voracité des loups.

Tous les chasseurs avaient entendu les cris d'alarme des chevaux, et, arrivant de vingt côtés différents, étaient parvenus jusqu'à une étroite clairière où le spectacle le plus étrange et le plus terrible les attendait. Pierre, retardé par la marche embarrassée de son compagnon, arriva des derniers, et resta, comme les autres, dans l'impossibilité forcée qui leur était imposée par la disposition du champ de bataille.

En effet, qu'on se figure, au centre de la clairière, une douzaine de cavales avec leurs poulains serrés contre elles et donnant tous les signes de la frayeur la plus mortelle ; autour d'eux, rapprochés autant que possible, un nombre égal de nobles étalons dont les yeux flamboyants et la crinière dressée dénotaient toute l'horreur qui les saisissait. Acculés au groupe du milieu, et les jambes de devant

— Les médailles décernées à quelques-uns des nombreux ouvriers de Lyon qui se sont distingués durant les dernières inondations viennent d'être remises à ceux-ci par le préfet du Rhône. Nous avons vu celles des sieurs Buisson et Houchard ; elles ont un diamètre beaucoup plus grand que celui des pièces de cinq francs ; elles sont fort épaisses. Une partie en est fort bien frappée ; mais quelques lettres de la légende ne sont pas bien saisies et sont presque illisibles.

— Dimanche prochain 11 courant, à onze heures et demie, il sera donné un grand assaut d'armes au Pavillon de Bellecour. Les principaux maîtres de la ville et de la garnison concourront à rendre cet assaut des plus brillants.

M. Pelt, M. Lafaugère, tous deux si connus, et M. Carrière, doyen des professeurs de Lyon, prêteront leur talent à cette intéressante séance.

Une belle musique militaire se fera entendre dans les intermèdes.

Cet assaut sera donné au profit d'un professeur d'escrime qui a éprouvé des pertes considérables dans les inondations de novembre 1840.

MOUVEMENT DE L'ENTREPÔT DES SOIES DE LYON PENDANT LE MOIS DE JUIN 1841.

	SOIES MOULINÉES.	Balles.	Kilogrammes.
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mai.	635	1,191	65,954
Id., entrées dans le courant de juin.	538		
Quantités sorties.			
Pour la consommation.	635	664	67,665
Pour le transit à la destination de l'Angleterre.	9		
Quantités restant au 30 juin.		327	55,655
	SOIES GRÈGES.		
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mai.	289	538	59,880
Id., entrées dans le courant de juin.	93		
Quantités sorties.			
Pour la consommation.	141	174	19,766
Pour le transit à la destination de l'Angleterre.	35		
Quantités restant au 30 juin.		214	3,674
	BOURRES DE SOIE EN MASSES.		
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mai.	1	1	35
Id., entrées dans le courant de juin.	1		
Quantités sorties.			
Pour la consommation.	1	1	35
Pour le transit à la destination de l'Angleterre.	1		
Quantités restant au 30 juin.		1	35
	BOURRES DE SOIE FILÉES.		
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mai.	3	5	171
Id., entrées dans le courant de juin.	3		
Quantités sorties.			
Pour la consommation.	3	5	171
Pour le transit à la destination de l'Angleterre.	8		
Quantités restant au 30 juin.		9	1,545
	BOURRES DE SOIE FILÉES.		
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mai.	3	5	171
Id., entrées dans le courant de juin.	3		
Quantités sorties.			
Pour la consommation.	3	5	171
Pour le transit à la destination de l'Angleterre.	8		
Quantités restant au 30 juin.		9	1,545
	BOURRES DE SOIE FILÉES.		
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mai.	3	5	171
Id., entrées dans le courant de juin.	3		
Quantités sorties.			
Pour la consommation.	3	5	171
Pour le transit à la destination de l'Angleterre.	8		
Quantités restant au 30 juin.		9	1,545
	BOURRES DE SOIE FILÉES.		
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mai.	3	5	171
Id., entrées dans le courant de juin.	3		
Quantités sorties.			
Pour la consommation.	3	5	171
Pour le transit à la destination de l'Angleterre.	8		
Quantités restant au 30 juin.		9	1,545
	BOURRES DE SOIE FILÉES.		
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mai.	3	5	171
Id., entrées dans le courant de juin.	3		
Quantités sorties.			
Pour la consommation.	3	5	171
Pour le transit à la destination de l'Angleterre.	8		
Quantités restant au 30 juin.		9	1,545
	BOURRES DE SOIE FILÉES.		
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mai.	3	5	171
Id., entrées dans le courant de juin.	3		
Quantités sorties.			
Pour la consommation.	3	5	171
Pour le transit à la destination de l'Angleterre.	8		
Quantités restant au 30 juin.		9	1,545
	BOURRES DE SOIE FILÉES.		
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mai.	3	5	171
Id., entrées dans le courant de juin.	3		
Quantités sorties.			
Pour la consommation.	3	5	171
Pour le transit à la destination de l'Angleterre.	8		
Quantités restant au 30 juin.		9	1,545
	BOURRES DE SOIE FILÉES.		
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mai.	3	5	171
Id., entrées dans le courant de juin.	3		
Quantités sorties.			
Pour la consommation.	3	5	171
Pour le transit à la destination de l'Angleterre.	8		
Quantités restant au 30 juin.		9	1,545
	BOURRES DE SOIE FILÉES.		
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mai.	3	5	171
Id., entrées dans le courant de juin.	3		
Quantités sorties.			
Pour la consommation.	3	5	171
Pour le transit à la destination de l'Angleterre.	8		
Quantités restant au 30 juin.		9	1,545
	BOURRES DE SOIE FILÉES.		
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mai.	3	5	171
Id., entrées dans le courant de juin.	3		
Quantités sorties.			
Pour la consommation.	3	5	171
Pour le transit à la destination de l'Angleterre.	8		
Quantités restant au 30 juin.		9	1,545
	BOURRES DE SOIE FILÉES.		
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mai.	3	5	171
Id., entrées dans le courant de juin.	3		
Quantités sorties.			
Pour la consommation.	3	5	171
Pour le transit à la destination de l'Angleterre.	8		
Quantités restant au 30 juin.		9	1,545
	BOURRES DE SOIE FILÉES.		
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mai.	3	5	171
Id., entrées dans le courant de juin.	3		
Quantités sorties.			
Pour la consommation.	3	5	171
Pour le transit à la destination de l'Angleterre.	8		
Quantités restant au 30 juin.		9	1,545
	BOURRES DE SOIE FILÉES.		
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mai.	3	5	171
Id., entrées dans le courant de juin.	3		
Quantités sorties.			
Pour la consommation.	3	5	171
Pour le transit à la destination de l'Angleterre.	8		
Quantités restant au 30 juin.		9	1,545
	BOURRES DE SOIE FILÉES.		
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mai.	3	5	171
Id., entrées dans le courant de juin.	3		
Quantités sorties.			
Pour la consommation.	3	5	171
Pour le transit à la destination de l'Angleterre.	8		
Quantités restant au 30 juin.		9	1,545
	BOURRES DE SOIE FILÉES.		
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mai.	3	5	171
Id., entrées dans le courant de juin.	3		
Quantités sorties.			
Pour la consommation.	3	5	171
Pour le transit à la destination de l'Angleterre.	8		
Quantités restant au 30 juin.		9	1,545
	BOURRES DE SOIE FILÉES.		
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mai.	3	5	171
Id., entrées dans le courant de juin.	3		
Quantités sorties.			
Pour la consommation.	3	5	171
Pour le transit à la destination de l'Angleterre.	8		
Quantités restant au 30 juin.		9	1,545
	BOURRES DE SOIE FILÉES.		
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mai.	3	5	171
Id., entrées dans le courant de juin.	3		
Quantités sorties.			
Pour la consommation.	3	5	171
Pour le transit à la destination de l'Angleterre.	8		
Quantités restant au 30 juin.		9	1,545
	BOURRES DE SOIE FILÉES.		
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mai.	3	5	171
Id., entrées dans le courant de juin.	3		
Quantités sorties.			
Pour la consommation.	3	5	171
Pour le transit à la destination de l'Angleterre.	8		
Quantités restant au 30 juin.		9	1,545
	BOURRES DE SOIE FILÉES.		
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mai.	3	5	171
Id., entrées dans le courant de juin.	3		
Quantités sorties.			
Pour la consommation.	3	5	171
Pour le transit à la destination de l'Angleterre.	8		
Quantités restant au 30 juin.		9	1,545
	BOURRES DE SOIE FILÉES.		
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mai.	3	5	171
Id., entrées dans le courant de juin.	3		
Quantités sorties.			
Pour la consommation.	3	5	171
Pour le transit à la destination de l'Angleterre.	8		
Quantités restant au 30 juin.		9	1,545
	BOURRES DE SOIE FILÉES.		
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mai.	3	5	171
Id., entrées dans le courant de juin.	3		
Quantités sorties.			
Pour la consommation.	3	5	171
Pour le transit à la destination de l'Angleterre.	8		
Quantités restant au 30 juin.		9	1,545
	BOURRES DE SOIE FILÉES.		
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mai.	3	5	171
Id., entrées dans le courant de juin.	3		
Quantités sorties.			
Pour la consommation.	3	5	171
Pour le transit à la destination de l'Angleterre.	8		
Quantités restant au 30 juin.		9	1,545
	BOURRES DE SOIE FILÉES.		
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mai.	3	5	171
Id., entrées dans le courant de juin.	3		

fixer, une somme de 1,250,000 francs. Ainsi donc, selon eux, la question égyptienne est vidée, et les relations amicales entre la France et les puissances signataires du traité du 15 juillet ne pouvant dès lors plus craindre d'être troublées, le protocole final va décidément être signé. La paix partout et toujours triomphe en conséquence!

Cet optimisme flatte M. Guizot, qui l'encourage; mais il est loin de partager les illusions qui font le bonheur de ses amis. Ce que ceux-ci prennent pour une soumission sincère de la part de Mehemet-Ali n'est que de la temporisation; M. Guizot le sait parfaitement. D'ailleurs la question égyptienne ne renferme plus aujourd'hui la question d'Orient tout entière comme par le passé; qu'on interroge M. Guizot, il n'osera pas dire le contraire. Les difficultés ont changé de nature; les embarras se sont transportés sur un autre terrain où ils se sont multipliés, et la solution du grand problème de la pacification de l'Orient est devenue plus embrouillée qu'elle ne l'a jamais été.

Qu'on ne nous parle donc pas de la conclusion du protocole final. La France demeurant dans son attitude de paix armée, il est impossible, dans les circonstances présentes, qu'une proposition tendant à faire rentrer le cabinet français dans le concert européen soit sérieuse. On assure cependant que lord Palmerston a adressé à M. Guizot une dépêche qui lui annonce que les portes du concert européen vont lui être ouvertes enfin. Si une dépêche portant quelque chose de semblable existe réellement, c'est qu'alors, ou lord Palmerston veut abuser de nouveau la diplomatie française, ou bien M. Guizot a promis d'unir les forces de la France aux forces combinées de la coalition dans le but de faire arriver l'Angleterre et la Russie au but que depuis long-temps elles se proposent d'atteindre. A ce prix sans doute, la paix, la paix du tombeau, s'étendrait sur l'empire ottoman, et, certes, ce ne serait pas payer trop cher la complaisance de notre gouvernement que de l'admettre pour la forme dans les conseils de l'Europe. Mais M. Guizot ne peut pas promettre ce qu'il lui serait défendu de tenir. Nous sommes donc conduits à conclure que si lord Palmerston a fait des avances à notre gouvernement, c'est qu'il a besoin de le tromper encore.

— La Presse annonce encore que c'est à l'instigation de M. de Rohan-Chabot, notre consul à Alexandrie, que le vice-roi d'Egypte a fait sa soumission et envoyé à la Porte un à-compte sur le tribut qui sera ultérieurement fixé.

— La reine Marie-Christine vient de faire l'acquisition de l'hôtel Richebourg, appelé aujourd'hui hôtel de Bragance, rue de Courcelles. Dans quelques semaines elle s'y fixera définitivement.

— On sait que M. Stockmar s'occupe de fonder une colonie suisse dans nos possessions d'Afrique. Voici maintenant que des journaux belges pressent leur gouvernement de demander au nôtre, non pas, comme les Suisses, l'autorisation de se fixer dans notre colonie, mais une concession perpétuelle et gratuite d'une portion de notre territoire africain.

— Depuis long-temps, dit un journal, l'Angleterre convoite l'île de Crète; elle aspire à la couvrir d'un protectorat semblable à celui qu'elle exerce sur les îles Ioniennes. Les journaux anglais ont accusé M. Guizot d'avoir glissé des agents secrets de sa politique parmi les insurgés crétois. A coup sûr il n'en est rien, et tout ce bruit qui se fait dans la presse de Londres n'est pas à autre intention que de cacher quelque manœuvre de l'Angleterre.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 JUILLET.

50/0, 115 50; 4 1/2 0/0, 104 25; 4 0/0, 99 25; 3 0/0, 76 45; banque, 3140 00; obligations de Paris, 1266 25; Naples, 102 00; dette active d'Espagne, 22 5/8; Etats-Romains, 000 00; 5 0/0 belge, 101 1/4; 3 0/0 belge, 69 50; banque belge, 0000; Caisse Lafitte, 0000 00, 0000 00.

se divisait, et chaque homme avait à maintenir au bout de son arme deux ou trois adversaires. Pierre, qui n'en trouvait pas assez devant lui, venait de plonger sa pointe dans le poitrail du plus rapproché, et s'appretait à recommencer; mais tout-à-coup il se sent mordre cruellement à l'épaule gauche. Il veut saisir sa serpe de la main droite; son bras est arrêté par un autre ennemi dont il fait de vains efforts pour se débarrasser.

— A moi, l'ouvrier! s'écrie-t-il avec désespoir; à moi!

— Tiens bon encore un instant! répond d'une voix tonnante le vieux chef; voilà qui est fini.

En effet, le loup venait de sa troisième victime; mais il ne pouvait venir à temps: les secousses atroces auxquelles Pierre résiste en vain épuisent ses forces; il tombe sur un genou, et, saisi à la gorge par le loup qui lui avait déchiré l'épaule, il étouffe sous la pression des fortes mâchoires qui l'étreignent.

— Jeanne! ma mère! murmure la pauvre diable.

Et une secousse plus terrible que toutes les autres! le précipite rudement contre terre... Cependant, ô surprise! sa gorge est libre; il ouvre les yeux, voit son féroce adversaire étendu à ses pieds, le crâne séparé en deux, et, au même instant, celui qui lui dévorait le bras ouvre la gueule et fuit en hurlant d'une manière effroyable.

Il n'a fallu à Pierre qu'une seconde pour reconnaître son libérateur et tomber dans ses bras.

— René! mon petit! s'est-il écrié.

Et il s'est évanoui, perdant des flots de sang par le cou.

Trois heures après, la place où s'étaient passés tant d'événements terribles semblait n'avoir été troublée par aucun accident extraordinaire. La neige tombait si épaisse, que les pas et les taches de sang avaient presque disparu, et que les nombreux cadavres des combattants commençaient à en être recouverts. Le silence le plus morne contrastait maintenant avec les cris du matin; les branches des arbres étaient immobiles, et la forêt déserte paraissait avoir été abandonnée par tous les animaux comme un lieu d'horreur. Rien n'est douloureux quelquefois comme cette impassibilité de la nature en face des bouleversements humains. A qui n'est-il pas arrivé de reprocher aux fleurs d'un jardin, ou aux champs toujours les mêmes d'une plaine, leur végétation tranquille de chaque jour, quand vous avez enterré la veuille un ami bien cher? Tout se continue le lendemain comme cela se passait déjà bien avant la naissance même de l'ami perdu, et maintenant qu'il n'est plus, il semble qu'il n'a jamais été.

Bien que les bandes de loups eussent été expulsées de la contrée par cette mémorable bataille, et que de long-temps rien ne dût attirer aucun bûcheron dans la clairière livrée désormais aux corbeaux, vers midi, le jour même de l'expédition, un jeune paysan s'avancait

On lit dans le Constitutionnel :

Si le ministère veut que la France lui sache gré des efforts qu'il fait pour équilibrer les recettes et les dépenses, ce n'est pas du côté des contribuables seulement qu'il doit trouver sa fermeté, c'est du côté des personnages influents qui protègent ouvertement la dégradation des propriétés domaniales, et du côté de ceux de ses collègues qui, par des mesures imprudentes et impolitiques, paralysent les ressources du trésor.

Ainsi, pourquoi souffre-t-il que l'administration des forêts dispose gratuitement des propriétés forestières?

Pourquoi ne donne-t-il pas à l'administration des domaines l'ordre de prendre immédiatement possession des biens domaniaux illégalement engagés au profit des congrégations?

Ces congrégations, dit-on, ont fait des dépenses, des améliorations et même des constructions sur les immeubles appartenant à l'Etat. Cela a-t-il empêché que l'on ne reprit, en 1830, possession du mont Valérien, engagé à la société des missions? Une ordonnance a suffi pour révoquer le titre précaire derrière lequel se plaçait la société.

Il n'en faudrait pas davantage aujourd'hui pour révoquer les ordonnances de 1815 et de 1816 en vertu desquelles le couvent du Temple se maintient en possession gratuite des vingt arpents du palais du Temple, et du revenu que représente le capital de deux millions, prix officiel de son estimation. Chaque jour de retard est un tort fait au trésor, un tort fait à la France!

L'administration des finances sait mieux que personne quels sont les funestes effets de l'accroissement de la main-morte; elle diminue sensiblement les revenus de l'Etat par l'immobilité des propriétés.

Eh bien! M. le ministre des cultes en est à la création du TRENTIÈME COUVANT POUR LE PREMIER SEMESTRE DE 1841. Le conseil d'Etat est saisi de plusieurs demandes de même nature.

La maison de M. de Châteaubriand et celle de Conflans viennent d'enrichir le petit-séminaire de Saint-Nicolas, qui n'est pas un établissement de l'Etat.

Pourquoi donc M. Humann ne s'oppose-t-il pas à ces innovations, à ces accumulations de revenus dans la propriété de main-morte?

Si les recensements ont pour but de rétablir l'égalité proportionnelle entre les citoyens, pourquoi souffre-t-on les privilèges du clergé?

Il existe à Nancy trois journaux. Ce sont : le *Patriote de la Meurthe*, qui compte un grand nombre d'abonnés; le *Journal de la Meurthe*, organe du ministère, dont la publicité, malgré les abonnements forcés des communes, est moins étendue; puis la *Feuille d'Annonces*, créée seulement depuis quelques mois, sans doute dans la prévision de la bonne aubaine qui devait lui échoir. Qu'on n'aille pas croire que le tribunal civil de Nancy, recherchant, suivant le but prétendu de la loi, le journal qui a la plus grande publicité, ait désigné le *Patriote de la Meurthe*, ou tout au moins ait admis le principe de la libre concurrence, ainsi que le prescrit la justice; il a exclu au contraire la feuille de l'opposition et désigné les deux autres journaux.

Le *Patriote* espère en l'équité de la cour royale.

Si notre confiance était déçue, ajoute-t-il cependant, nous nous contenterions de dire : Quand le souvenir de la révolution de juillet était palpitant encore, nul n'aurait osé proposer une loi semblable à celle contre laquelle nous protestons, et nul n'aurait osé se charger de l'appliquer.

On lit dans le journal la Presse du 4 juillet :

Nous apprenons que la nouvelle de la soumission de Méhémet-Ali, arrivée à Londres dans la soirée de mardi de la semaine dernière, a fait une grande impression sur lord Palmerston qui paraît désirer plus vivement que jamais la signature du protocole de Londres. Ce matin, un courrier du cabinet anglais est arrivé à l'ambassade d'Angleterre à Paris avec des dépêches de lord Palmerston. A une heure après midi, M. Henry Lytton Bulwer, chargé d'affaires d'Angleterre en l'absence de lord Granville retenu à la campagne pour motifs de santé, s'est rendu à l'hôtel du ministère des affaires étrangères pour communiquer à M. Guizot le contenu de ces dépêches. Des personnes qui, par leur position, sont au courant des affaires politiques, assurent que la signature du protocole de Londres est une formalité qui ne tardera plus à s'accomplir.

dans un sentier difficile avec tous les signes de la lassitude et du désespoir. Son visage était trempé de larmes, ses vêtements déchirés et sanglants, et, malgré ses efforts pour courir lourdement pendant quelques pas, on le voyait forcé de reprendre à chaque instant sa marche ordinaire. Il arriva enfin à la lisière du bois, et là, se recueillant un peu, il chercha des yeux à reconnaître un endroit particulier de la clairière. Dès qu'il eut découvert la place qui l'attirait, il s'y dirigea rapidement, et, remuant la neige avec ses pieds, il commença une recherche active dont l'objet le préoccupait bien vivement, car il poussait de temps en temps des exclamations et des gémissements provoqués par l'inutilité de ses peines. Tout-à-coup la vue de deux loups gisant sans tête l'un à côté de l'autre excita une rage folle dans le jeune paysan; il saisit sa serpe et se mit à les frapper, bien qu'ils ne fussent plus à redouter; mais bientôt toute cette colère cessa comme par enchantement, lorsqu'en poussant un des cadavres il aperçut un mouchoir à carreaux plié en forme de cravate. S'en saisissant, il élever en l'air en criant : « Le voilà! » comme si on avait pu l'entendre, fut l'affaire d'un instant; et, prenant sa course avec une nouvelle vigueur, il disparut en quelques minutes dans les profondeurs de la forêt.

Que s'était-il donc passé depuis le matin, et pourquoi René, car c'était bien lui, avait-il, malgré les fatigues de la journée, fait une seconde fois le voyage de la forêt, afin seulement de retrouver ce mouchoir à carreaux? On sait déjà que Pierre avait enfermé son frère dans le grenier à foin, persuadé qu'il l'avait ainsi mis à l'abri des dangers de la chasse; mais René ne s'était pas tenu pour battu : après avoir laissé la troupe des chasseurs s'éloigner suffisamment de la ferme pour ne plus être dérangé dans ses projets, il avait tressé à la hâte avec de la paille une corde solide et capable de supporter un poids double du sien; descendu par ce moyen dans la cour dont la porte n'était jamais fermée, il avait fait diligence, et l'on a pu voir qu'il était arrivé à point au secours de son frère, dont il avait terrassé les ennemis au moment où ils allaient le dévorer. Par malheur la blessure que Pierre avait reçue à la gorge, et que des soins immédiats auraient pu rendre moins dangereuse, avait été simplement bandée jusqu'à la ferme, et là on avait acquis l'affreuse certitude qu'il fallait un miracle pour sauver la vie du courageux paysan. Les dents du loup avaient pénétré si profondément que les os du derrière de la tête étaient presque broyés. Le délire s'était emparé du blessé, une fièvre chaude s'en était suivie, et personne à la ferme ne possédait ni les talents ni les remèdes nécessaires dans une circonstance si pressante.

Au milieu de ses tortures, Pierre conservait une idée fixe qui semblait le tourmenter plus encore que la douleur physique. En partant pour la battue, il portait au cou un mouchoir de dix sous que Jeanne lui avait donné. C'était le seul présent qu'il eût jamais reçu

Encore une feuille de l'opposition frappée par la loi sur les ventes judiciaires.

On nous assure, dit le *Courrier de la Moselle*, que la cour royale de Metz, sans tenir compte de l'avis si libéral émis par le tribunal de première instance, a décidé qu'un seul journal recevrait désormais les annonces judiciaires. Nous nous attendions à cette décision. Il va sans dire que le journal désigné par la cour est la feuille dévouée du département.

A l'égard des intéressés, cette décision en faveur d'une feuille qui n'est pas la plus répandue est donc un préjudice; à notre égard, c'est une véritable confiscation.

Tribunaux.

Un procès singulier, mais important sous le rapport de l'ordre moral, se poursuit en ce moment devant les tribunaux belges par les héritiers de M. de Broglie, ancien évêque de Gand. En voici le sujet.

Le 8 novembre 1817, ce prélat a été condamné par la cour d'assises du Brabant méridional, par contumace, à l'exportation et à l'exportation publique pour avoir signé, portait l'arrêt, une instruction pastorale sur le serment, et correspondu sans autorisation avec le souverain pontife pour réclamer sa direction suprême dans une circonstance difficile.

La sentence était affichée le 19 du même mois au marché de Gand par le bourreau, en même temps que l'exécuteur flétrissait deux voleurs avec effraction.

C'est contre cet arrêt infamant que les héritiers de M. de Broglie se sont pourvus en 1839 devant le tribunal civil de Gand, réclamant en même temps 112,000 fr. pour quatre années du traitement du prélat, depuis sa condamnation jusqu'à sa mort.

Ce tribunal s'est déclaré incompétent; l'affaire est maintenant en appel. M^e Jouhaud, du barreau de Paris, est un des avocats des héritiers de Broglie; il a plaidé à l'audience du 25 juin.

La cause a été continuée au 2 juillet. Nous en ferons connaître la suite.

Extérieur.

ANGLETERRE. — De graves désordres ont éclaté à Liverpool à l'occasion des élections. Quatre hommes et une femme ont été tués, et grand nombre d'autres, sinon grièvement, du moins dangereusement blessés. Après la nomination des candidats, une partie des ouvriers du chantier qui travaillent pour les conservateurs est venu aux mains avec les Irlandais. Les deux partis se sont livrés une bataille régulière. On ne comptait pas moins de vingt mille personnes assemblées dans Saint-James-Street. La police a fait tous ses efforts pour calmer la population, mais inutilement. Plusieurs arrestations ont été opérées dans Fisher-Street. Les Irlandais, montés sur les toits, faisaient pleuvoir les tuiles sur leurs adversaires. Les agents de la police ont exécuté une charge et placé un détachement entre les partis belligérants; par cette manœuvre, les conservateurs se sont trouvés resserrés dans le Parc et les Irlandais dans le Vieux-Bourg. Plusieurs conservateurs ont été grièvement blessés.

La police a tenté de disperser les deux partis; mais elle n'y est parvenue que vers six heures. Les Irlandais se livraient à la démolition des croisées dans Mersey-Street; leur acharnement était tel qu'ils ont occupé long-temps tous les efforts de la police. Les maisons les plus maltraitées ont été celles occupées par des débitants de boissons que les ouvriers fréquentaient habituellement. Un de ces débitants, M. Caseman, leur a tiré des coups de pistolet; il a blessé quatre hommes et une femme. L'émeute a menacé M. Caseman; des cris de vengeance se sont fait entendre. La police est parvenue à mettre M. Caseman en sûreté. Les Irlandais se sont ralliés sur un autre point. Ils parcouraient les rues portant un drapeau vert; mais deux détachements d'agents de la police les ont dispersés. Au même moment toute la partie septentrionale de la ville était dans un état complet d'insurrection; des centaines de fenêtres et de portes ont été brisées. Voilà en peu de mots les détails des scènes de désordre qui ont eu lieu à Liverpool. De nombreuses arrestations ont été faites. Les émeutiers auront à répondre devant la justice des excès qu'ils ont commis. (Morning-Advertiser.)

(Extrait d'une lettre de Bradford, publiée par le Blackburn Standard.)

Mercredi, à six heures du soir, le magistrat chargé de la direction des élections a déclaré publiquement l'état définitif du poll aux hustings de Blakely-Moor, où une foule immense s'était rassemblée pour connaître le résultat de l'élection. Quelques instants après que

d'elle, et se sentant mourir sans pouvoir embrasser sa fiancée, le pauvre diable demandait en pleurant sa cravate pour dernière consolation. Tout le monde autour de lui attribuait au délire un pareil désir; mais quand René revint avec le curé du village le plus proche, il comprit la demande de son frère, qui devint alors plus opiniâtre dans ses supplications, sentant près de lui quelqu'un qui devait le deviner. René n'hésita pas, bien qu'il fût déjà brisé de fatigue. Il partit, et rapporta, toujours pleurant, le gage d'amour de Jeanne.

Il était temps. Pierre eut à peine la force de serrer contre ses lèvres le mouchoir chéri; il retomba en faisant signe à René de le lui passer autour du cou, balbutia quelques mots à l'oreille de son frère, et jetant un torrent de sang par la bouche et les narines, il expira.

Cinq années plus tard, René, l'enfant de la nature, fit comme les arbres de la forêt, comme les fleurs et les oiseaux des champs; il accomplit sa destinée sur la terre, tandis que Pierre et son souvenir gisaient ensevelis au fond du même tombeau. Jeanne l'orpheline était venue vivre auprès de la mère des jeunes gens, pour la soulager dans sa douleur et dans les travaux de la chaumière. C'était une excellente fille, bien portante, jolie et aussi ferme sur ses jambes qu'une superbe jument poulinière; elle avait atteint sa vingt-deuxième année. René, devenu, de son côté, le plus beau et le plus brave garçon du pays, touchait à ses vingt ans et ne savait qu'en faire. Exempté de la terrible conscription par la mort de son vieux père, il pouvait consacrer toute sa vie au soutien des seuls êtres qui lui restaient à aimer, sa vieille mère et Jeanne. Il apportait à la maison le pain de chaque jour, et recevait en échange les plus douces caresses, les bénédictions les plus ferventes. Par toutes ces raisons, et sans doute aussi par la volonté sublime et mystérieuse dont la puissance fait trembler notre main dès qu'elle rencontre celle de toute belle jeune fille, René demanda au curé son intervention paternelle auprès de Jeanne.

La fiancée de Pierre avoua qu'elle serait la plus heureuse femme du monde avec René, mais qu'elle n'osait manquer aux serments de son premier amour. René, qui attendait son arrêt l'oreille collée à la porte, parut alors et déclara que les dernières paroles de son frère avaient été : « Petit, n'abandonne point Jeanne, et prends-la pour femme si jamais tu l'aimes. »

— Le moment est venu, dit le bon curé, n'est-ce pas, René?

Ils furent bientôt unis, et Dieu leur envoya tant de bonheur et tant d'enfants à chérir, qu'ils trouvèrent bien rarement dans la suite le temps de remarquer l'absence d'un frère qu'ils avaient aimé tous deux d'une affection sans bornes. A.-G. D'ARTIGUES. (Commerce.)

M. Fielding et M. Homby eurent été déclarés d'émment élus, la foule se porta en masses compactes sur l'hôtel du Taureau, tenu par M. Blombey, où siégeait le comité conservateur. Une attaque commença immédiatement; de grosses pierres furent jetées contre les fenêtres, les contrevents, les vitres et les volets furent en un instant brisés, et plusieurs personnes, ayant pénétré dans les appartements, jetèrent dans la rue les chaises, les tables, etc.

En peu de temps, la populace prit possession de l'hôtel et descendit dans les cuisines, pour s'emparer des hachoirs et autres instruments culinaires. Une plainte ayant été portée aux magistrats, ceux-ci se rendirent immédiatement sur le lieu du désordre et donnèrent lecture du riot act, après quoi on alla chercher les militaires dans leurs casernes.

Deux compagnies du 61^e régiment, sous le commandement du major Mac-Leod, s'avancèrent la baïonnette au bout du fusil et chargèrent la foule qui se précipita en désordre par les rues de la ville. La confusion fut bientôt à son comble. Toutes les rues aboutissant à l'hôtel furent cernées et l'auberge se trouva dégagée.

On ne saurait donner trop d'éloges au sang-froid et à la discrétion des soldats dans cette circonstance. Un fort détachement de police arriva bientôt et contribua à disperser les attroupements.

La ville est encore dans l'agitation, mais on ne pense pas qu'il survienne de nouvelles scènes de désordre, grâce aux mesures prises et aux démonstrations de la troupe. Les militaires sont toujours sous les armes sur la place du marché.

CARLISLE, 30 juin. — Aujourd'hui on a procédé aux élections dans notre ville. Les candidats étaient MM. Marshall et Howard, et M. Goulburn; les deux premiers whigs, le troisième tory. Hier soir, une attaque a été dirigée contre un café où se trouve le comité des deux candidats whigs. Les assaillants ont brisé à peu près vingt vitres. La force armée a été obligée d'intervenir. Quinze personnes ont été arrêtées; un constable et un officier de police ont été tués. (Globe.)

ASHTON, 1^{er} juillet. — Les désordres qui ont éclaté le jour de la nomination des députés se sont prolongés toute la nuit. Les hôpitaux sont remplis de blessés; un agent de police est mort par suite des blessures qu'il a reçues. (Idem.)

— Voici l'extrait d'une lettre de Nottingham, datée du 30 juin : « On a jugé prudent de supprimer les allocations par suite des prix élevés que donnaient les whigs. Dans un meeting tenu lundi soir, sir J. Hobhouse a dit à ses amis qu'il emporterait, quand même il devrait lui en coûter la moitié de sa fortune; on s'est mis à l'œuvre dans la soirée, jusqu'à trois heures du matin. Le triomphe a été acquis au prix de 20, 25 et 30 liv. sterl. par voix; il doit avoir coûté 50,000 liv. sterl. (1,250,000 fr.). »

» Les amis de sir John mettaient l'argent dans la main des électeurs; ils ont donné 15 liv. sterl. par tête aux conservateurs pour qu'ils s'abstinsent de voter. Nous avons été informés de ces faits, et à un meeting tenu à six heures du matin, il a été résolu de ne pas aller au poll. » (Courier.)

— Les élections connues donnent pour résultat, d'après le Globe, 180 whigs et 154 tories.

Il y a 32 nouveaux membres whigs nommés et 36 tories. Ce qui donne 4 membres en faveur des tories.

— On écrit de Warwick, en date du 30 juin : « Hier soir, les désordres de la veille se sont reproduits; les chartistes, irrités contre Dovor, qui, après avoir été élu député, a donné sa démission pour de l'argent, se sont réunis à six heures et demie sur la place du marché. Plusieurs orateurs ont pris successivement la parole; ensuite la populace s'est rendue à une auberge

où se trouvait Dovor. On essaya d'enfoncer les portes pour le chasser. Armé d'un pistolet et d'un sabre, il se défendait en désespéré et blessa plusieurs de ses agresseurs; enfin il succomba. Il fut horriblement maltraité et traîné dans la boue jusqu'au pont. Heureusement plusieurs personnes le dégagèrent et lui facilitèrent les moyens de s'échapper. La police accourut et le prit sous sa protection, malgré les pierres qui pleuvaient de tous côtés sur elle. Dovor fut conduit à l'hôtel du Lion-Blanc, où l'on pansa ses blessures. Quand on apprit qu'il avait blessé plusieurs personnes, tous les gens de la basse classe sortirent de leurs maisons, et il n'y eut d'autre moyen de rétablir l'ordre que de donner lecture du riot act et d'appeler de nouveau la force armée.

» L'ordre est rétabli; néanmoins les esprits sont toujours en proie à la plus vive fermentation. Plusieurs individus ont été arrêtés; la justice informe. Dovor a été conduit dans la prison de la ville, où l'on veille sur lui. »

ESPAGNE. — On écrit de Valence au journal *el Huracan* : « Divers corps d'infanterie vont être embarqués pour Mallorca, parce que, dit-on, le gouvernement ayant autorisé les Français à y établir un hôpital, les Anglais demandent qu'il soit transporté sur un autre point ou qu'on leur permette d'occuper le point et le lazaret de Mahon. Nous sommes, par le manque d'énergie du gouvernement, une nation dont les possessions sont à la merci de l'étranger. »

Variétés.

INDUSTRIE DU FER.

HAUT-RHIN.

Le renchérissement continué des bois place les forges du Haut-Rhin dans les mêmes difficultés qui ont déjà été signalées pour les autres départements du premier groupe. Là, comme ailleurs sans doute, ces difficultés eussent été surmontées, grâce aux efforts persévérants des maîtres de forges, si un autre obstacle insurmontable par sa nature même, l'épuisement des gîtes connus de minerai de fer, ne fût venu s'y joindre.

La pénurie de minerai est telle aujourd'hui dans le Haut-Rhin, que, sur cinq fourneaux que le département possédait encore en 1836, deux seulement, ceux de Lucelle et de Massevaux, sont restés en activité.

L'usine de Lucelle et celle de Saint-Pierre qui lui est annexée, étant situées sur l'extrême frontière et presque enclavées dans le canton de Berne, se trouvent dans les meilleures conditions pour recevoir en abondance les bois et les charbons, depuis que la sortie de ces combustibles a été autorisée par le gouvernement suisse, et depuis surtout que deux forges voisines, situées sur le territoire étranger, ont été mises en chômage. Quant aux minerais, ils sont fournis en très-grande abondance et en qualité supérieure par la riche mine de Mettenberg (Suisse). Cette heureuse situation et la qualité des produits de ces usines y ont rendu moins nécessaires que dans les autres forges du même groupe les modifications des anciens procédés de fabrication. Toutefois la forge de Saint-Pierre a commencé à tirer parti de la flamme perdue d'un des feux d'affinerie, pour convertir le fer marchand en petit fer.

L'usine de Massevaux, située dans la chaîne des Vosges, et qui ne peut tirer ses minerais que du territoire même du département, n'a pu jusqu'à présent rester en activité qu'en réunissant les ressources qui suffisaient autrefois à deux établissements distincts et en perfectionnant toutes les parties de sa fabrication. Le haut fourneau marche régulièrement au vent chaud depuis trois années; le

grillage des minerais à la flamme perdue du gueulard, suivi d'un triage et d'un lavage à bras, est toujours pratiqué avec succès. L'emploi des scories de forge dans le haut fourneau a également continué, et de nombreuses tentatives, suivies de résultats variables, ont eu lieu dans le courant de 1837, pour augmenter, sans nuire à la qualité de la fonte, la proportion en volume de 1 de scories pour 4 de minerai. La question était importante dans une localité dont les ressources en minerai sont presque épuisées et qui se procure à bas prix les scories des forges du Haut-Rhin et de la Haute-Saône; d'ailleurs le rendement de ces scories est plus considérable que celui des minerais. C'est donc avec un avantage réel que l'on est enfin parvenu à les employer dans la charge en roulement régulier jusqu'à la proportion de moitié en volume. Cette solution d'une question difficile, ainsi amenée par une impérieuse nécessité, indique assez quel parti utile on pourrait tirer dans beaucoup de contrées, dans le cas de minerais non phosphoreux, d'un produit jusqu'à présent sans valeur, plus riche en fer que la plupart des minerais exploités en France, et qui, pour chaque groupe de forges, retient souvent le quart ou même le tiers de la quantité totale de fer extraite du sol à l'état de minerai.

Au mélange de charbon de bois et de bois cru avec lequel on alimentait déjà le haut fourneau en 1836, on a depuis lors joint une certaine quantité de coke qu'on s'est sans cesse efforcé d'augmenter. La proximité de l'usine à gaz de Mulhouse donnait à ces tentatives une grande portée économique. En résumé, on est parvenu en 1839 à produire cent kilogrammes de fonte avec la quantité suivante de matières premières :

Minerai	159 k.	} 264 k.
Scories de forges	99	
Castine	6	} 499
Charbon de bois	66	
Bois	411	
Coke	19	

L'emploi du vent chaud à 200° c., et le mélange du charbon de bois et du bois vert, sont devenus d'un usage courant dans les deux feux d'affinerie d'Oberbrück. Le résultat ainsi obtenu consiste seulement en une économie de combustible; les espérances que l'on fondait sur une amélioration dans la qualité du fer produit ou sur une moindre durée de l'opération ne se sont point réalisées.

La construction des machines, qu'on peut regarder comme une branche accessoire de l'industrie du fer, s'est singulièrement développée dans les dernières années, sous l'influence des heureuses conditions industrielles où cette contrée se trouve placée aujourd'hui. L'important établissement de *Bitschwiller* et les deux fabriques de *Mulhouse* sont maintenant comparables pour la perfection et l'élégance de leurs produits aux meilleures fabriques étrangères. (Moniteur industriel.)

Le Gérant responsable, B. MURAT.

AVIS. — Le sieur GOILLON, chef d'orchestre du Grand-Orient, a l'honneur de prévenir que MM. les ouvriers tailleurs donneront leur bal le 10 juillet, à neuf heures du soir. L'orchestre, composé de trente musiciens, exécutera quatre nouveaux quadrilles venant de Paris; les solos à piston seront exécutés par le sieur Luigini, premier piston de Lyon. A minuit, on exécutera une ouverture à grand orchestre. Il y aura une musique militaire dans le jardin.

ÉTUDE DE M^e DARMÈS, NOTAIRE A LYON, QUAI DE BONDY, N^o 165.

VENTE AUX ENCHÈRES

VOLONTAIRE ET DÉFINITIVE

D'une petite Maison bourgeoise avec Jardin, A Ecully.

Le jeudi huit juillet 1841, à dix heures du matin, dans l'étude et par le ministère de M^e Darmès, notaire à Lyon, il sera procédé à l'adjudication d'une petite propriété bourgeoise, dépendant de la succession de M. Jean Roux, située à Ecully, au-dessus de la propriété de M. Jars; elle est composée d'une maison divisée en sept pièces et d'un jardin contigu d'une étendue de 38 ares environ.

Mise à prix 7,000 f.
Pour voir la propriété, pour les renseignements et pour traiter à l'amiable avant le jour de l'adjudication, s'adresser dans la maison à vendre et à M^e Darmès, notaire, dépositaire des titres. (3609)

(9735) A vendre.

Une propriété vignoble, avec deux maisons pouvant être habitées séparément, à dix kilomètres de Mâcon, sur la route de Lyon, composée de prés et terres, susceptible d'être divisée tant pour les bâtiments que pour les fonds, et de la contenue de 15 hectares 82 ares environ. S'adresser à M. Devoud, à Saint-Amour, canton de la Chapelle.

(9734) A vendre.

Une propriété bourgeoise, située à Saint-Romain-sur-Gier, près Givors, limitrophe du chemin de fer, composée de maison d'habitation et d'exploitation, avec deux terrasses ayant une vue très-étendue sur la vallée du Gier, et environ 129 ares 33 centiares en pré-verger, jardin, etc. — S'adresser chez M. Ollivier aîné fils, rue de la Reine, n^o 43, au 3^e.

(101) A vendre pour cause de départ.

Un fonds de café, bien agencé, dans une position avantageuse, sur l'un des quais du Rhône, jouissant d'une bonne clientèle. S'adresser à M. Catel, chez M. Blanc, avoué, quai d'Orléans, 17, au 2^e.

POMMADE DU D^{OX} DUPUYTREN,

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot: 2 fr. 50 c. — Dépôts à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux. (2170—5655)

(9755) A vendre.

Un fonds de ferblantier, ayant une belle position, cours Morand, n^o 17, aux Brotteaux. — S'y adresser.

(9632) A vendre pour cessation de commerce.

UN FONDS DE CONFISEUR-LIQUORISTE situé dans une des meilleures positions, jouissant d'une belle clientèle. S'adresser à M. Chavanne, rue de l'Archevêché, n^o 2, au 4^e.

(9743) A vendre pour cessation de commerce.

Un joli fonds de café, situé dans un des meilleurs quartiers de Lyon. S'adresser à M. Chaboud, rue Lanterne, 5, au 1^{er}.

(7939) A louer de suite.

Superbes appartements, aux Étroits, propices à un restaurant, dont une pièce de 120 couverts et 16 autres pièces, un réservoir, une terrasse et balmes. S'adresser à M. Salignac, boulanger, rue Saint-Georges.

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES.

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius,

Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 5 fr. le flacon.

S'adresser, A LYON, A LA PHARMACIE DE LA RUE DU PALAIS-GRILLET, N^o 23. — A SAINT-ÉTIENNE, A LA PHARMACIE CHERMEZON, RUE DE LA COMÉDIE. (2825)

(2794) PAPIER FAYARD ET BLAYN,

Pour guérir les DOULEURS, RHUMATISMES, BRULURES, CORS-OGNONS et OEILS-DE-PERDRIX. — Un et deux francs les rouleaux revêtus des signatures de *Fayard et Blayn*, pharmaciens à Paris. — DÉPÔT GÉNÉRAL A LYON, chez M. MACORS, rue Saint-Jean, n^o 30, et chez MM. les pharmaciens VERNET, place des Terreaux; CLARAZ, rue Neuve; HEMEL, place du Concert; ANDRÉ, place des Célestins, dépositaires de remèdes spéciaux.

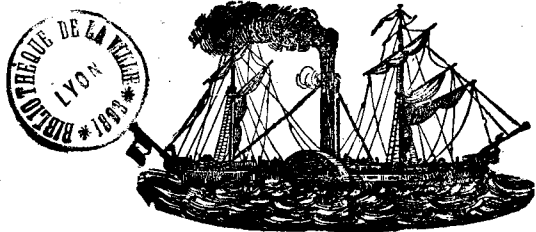
A vendre en gros ou en détail.

300 pièces indiennes de » f. 40 c. à 1 f. »
300 pièces mousseline-laine de 1 » à 1 75 c.
300 douzaines cravates d'été, assortiment de stoff, pékin, rachel, jaconas et mousselines imprimées, schalls et calicots; le tout à des prix très-modérés.
Rue Saint-Pierre, n^o 4, au 1^{er}. (9681)

Alouer de suite pour entrer en jouissance au 11 novembre prochain.

Plusieurs vastes bâtiments et hangars, propices à plusieurs industries, avec une fabrique de toile cirée, le tout situé commune de la Guillotière, au plateau de Montmélian, près l'arrivée des omnibus de Villeurbanne. S'adresser à M. Lornage, propriétaire, rue de la Croix, 21, à la Guillotière, ou à M. Valansot, géomètre, aux Hironnelles. (9733)

COMPAGNIE DU SIRIUS.



Partira jeudi 8 juillet, à quatre heures du matin.

IL SE REND A AVIGNON EN DIX HEURES DE MARCHÉ.

LE DÉPART A LIEU DU QUAI DE LA CHARITÉ.

Les bureaux sont quai Monsieur, 119. (7549)

SIROP PECTORAL

DE MOU DE VEAU.

PERFECTIONNÉ.

Ce Sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pour la coqueluche chez les enfants. Une seule toupette prise convenablement opère souvent la guérison, si l'on a eu la précaution de faire prendre à l'enfant du Sirop de Macors pour détruire les vers qui sont toujours la cause principale de cette cruelle maladie. — Ces deux Sirops se trouvent toujours dans la pharmacie de Macors, à Lyon, rue Saint-Jean, n^o 30, en face le n^o 19. (2795)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.